#### AR PREFECTURE

006-210601050-20180213-2018\_10-DE

Regu le 19/02/2018 ....



MAIRIE DE ROQUEFORT-LES-PINS 06330

Téléphone : 04.92.60.35.00 Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/10

# DATE DE CONVOCATION

06 février 2018

#### **DATE D'AFFICHAGE**

06 février 2018

#### **NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 29 Présents : 21 Votants : 25

# **OBJET:**

#### **MODIFICATION**

AUTORISATIONS DE
CREDITS EXERCICE
2018
BUDGET GENERAL
SECTION
D'INVESTISSEMENT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix Huit Le 13 février à 18H45

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 06 février 2018 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+	1.00	
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+	3.3	
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL			M.VACCANI
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+	1100	
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD	+	***	
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE	+		
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+	-	
MME.COLI	+	- 1 Week	
MR. GRIMONT			M.POTTIER
MR. AGNEL-VARIN	+	-	
MME. DELAOUTRE	+		
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+	***	
M. DE RICHECOUR	+	10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	
MME. BLADANET		100	MME.VENTRE
M. ROUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES		+	
MME. ORTIS-ROBERT		+	
MME. LORRAIN			M.DUPERET-TOUMIEU

Secrétaire de séance : Mme Sandrine PIRONE

#### AR PREFECTURE

006-210601050-20180213-2018\_10-DE Regu le 19/02/2018

Madame ERKER, Adjointe, informe l'assemblée que les dépenses d'investissement peuvent être engagées et mandatées avant le vote du budget primitif 2018 sur autorisation du Conseil Municipal en vertu de l'article L 1612-1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Madame ERKER présente le montant des crédits autorisés sur la base de l'article L 1612-1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui seront reportés sur le budget primitif 2018.

Madame ERKER explique qu'à la suite d'une modification des besoins de la commune, il est utile de modifier le montant des crédits présentés dans la délibération n°2017/95.

# Budget Général – Section Investissement

Opération	: 287	Acquisition	matériel
-----------	-------	-------------	----------

Article:	21578/810 Autres matériel et outillage de voirie	5 000,00
Article:	2183/020 Matériel de bureau et informatique	10 000,00
Article:	2184/020 Mobilier	5 000,00
Article:	2188/020 Autre matériel	20 000,00

## Opération: 289 Sécurité

Article:	2315/110 Instal.mat. et out. Tech.	20 000,00

## Opération: 292 Voirie Goudronnage

Article:	2315/822 Instal.mat. et out. Tech.	50 000,00
AILICIE.	2313/022 Histal.Hiat. Et Out. TECH.	30,000,00

#### Opération: 293 Bâtiments communaux

Article:	2313/020 Construction	50 000,00

#### Opération: 1030 Aménagement quartiers

Article:	2152/822 Installation de voirie	10 000,00
Article :	2315/822 Instal mat, et out. Tech	20 000 00

#### Opération: 1009 Nouveau groupe scolaire

Article: 231	3/20 Construction	40 000.00

Total 230 000,00

AR PREFECTURE

006-210601050-20180213-2018\_10-DE Regu le 19/02/2018

OUÏ l'exposé de Madame ERKER,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- APPROUVE les modifications apportés aux autorisations de crédits mentionnées cidessus pour l'exercice 2018.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,

3

Le 13 février 2018

Michel ROSSI

Maire de Roquefort-les-Pins